



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

## COMMUNE DE SAINT-AUBIN

CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

### SÉANCE DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Sophie CAMPISCIANO, M. Benoit JULIENNE Adjoints au maire, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, M. Claude PREVOST, Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET, conseillers municipaux,

Absents : M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Marie-France LAUNET

Pouvoirs : Mme Françoise BALTHAZARD donne pouvoir à Mme Sandrine MOURET  
M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE  
Mme Dominique GUILLAN donne pouvoir à M. Valentin BLOT

Secrétaire de séance : Monsieur Claude PREVOST

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoir : 3

**2023-05-23/01**

**OBJET : REMPLACEMENT DU MUR DU D'ENTRAINEMENT AU TENNIS**

**Rapporteur : Benoit JULIENNE**

Présentation :

Le mur d'entraînement des courts de tennis penche dangereusement et menace de s'écrouler.

Il présente un danger pour les pratiquants des courts.

Il est donc décidé de le détruire et, après concertation avec le TCSA (Tennis Club Saint Aubin), de le reconstruire à l'identique.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20230523-2023\_05\_23-01b-DE  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

A cet effet, cinq entreprises ont été consultées.

La commission travaux s'est réunie le 3 mai 2023.

Après étude des propositions techniques et des devis, la proposition de choix s'est fixée sur l'entreprise C.R.E TENNIS, à l'unanimité des présents, en raison des précautions prises par cette dernière pour protéger les surfaces des courts en béton poreux lors de la phase de démolition, notamment des fondations. L'entreprise C.R.E TENNIS étant, par ailleurs, la seule entreprise possédant la qualification « Qualibat » et « Qualisport » parmi les entreprises ayant fourni un devis.

Après échanges et discussion, la commission communale Marchés Publics réunie le 8 mai 2023, recommande, à l'unanimité, au Conseil Municipal, de retenir la proposition de l'entreprise C.R.E TENNIS, pour un total HT de 27150 € HT et 32580 € TTC

Délibération :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la commission communale Travaux du 3 mai 2023,

**VU** la commission communale Marchés Publics du 8 mai 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la reconstruction du mur d'entraînement du terrain de tennis compte tenu de l'écroulement de ce dernier mettant en péril les abords et la sécurité d'autrui,

**CONSIDERANT** l'offre la mieux disante de l'entreprise C.R.E TENNIS, parmi les 5 entreprises consultées.

Entendu l'exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE sans abstention,**

**DECIDE** de confier la mission des travaux de démolition et de reconstruction du mur d'entraînement du terrain de tennis, à l'entreprise C.R.E. TENNIS dont le siège social est situé 24 route de Blérancourdelle, 02300 CAMELIN, pour un montant global de 27 150.00 € HT et 32 580.00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20230523-2023\_05\_23-01b-DE  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

DIT que les dépenses sont inscrites au budget investissement 2023.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 23 mai 2023

Le secrétaire de séance  
**Claude PREVOST**



Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture et publication ou  
notification.*

*Cette décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal  
administratif de Versailles dans un  
délai de 2 mois à compter de sa date  
de publication ou de notification.*